

**CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2015
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHE LE 07 JUILLET 2015**

Le six juillet deux mil quinze à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue**.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 29 juin 2015

PRESENTS :

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD – GRELIER – HUET – LE PALMEC

Messieurs DENEUVE – GAUDRE – PERON – THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BOURGOGNON – HERISSON – LE GUELLEC – ROUAUX (à partir de 20H36) – SEIMANDI – SEMPEY

Messieurs DEMAURE – GUERIN – LANGEVIN – PETTIER – SAILLENFEST – SAVIN – TILLARD

PROCURATIONS :

M.BRETEAU a donné procuration à Mme LE PALMEC, M.ETIENNE à M.TILLARD, Mme GANDIN à Mme Le Maire, Mme GUILMAIN à M.SAILLENFEST, Mme PRUDOR à M.DENEUVE, Mme REGNIER à M.PETTIER et M.RENAULT à Mme ROUAUX.

SECRETAIRE: Jean-Louis LANGEVIN

N°	RAPporteur		VOTES
15-72	Delphine DAVID	Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 18 mai 2015	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Secrétaire de séance : Jean-Louis LANGEVIN ☐ Approbation du procès-verbal du 18 mai 2015 : (Mme ROUAUX absente lors du vote) <p align="center">UNANIMITÉ</p>
EDUCATION			
15-73	Nathalie LE PALMEC	Règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement ti-koban	<p>Après avoir délibéré, à 22 voix pour, 1 abstention (M.DEMAURE) et 6 voix contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les termes du Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement dénommé TI-KOBAN qui précise ses modalités d'organisation et de fonctionnement, en prenant en compte les modifications faites en séance. - AUTORISE Madame Le Maire à transmettre le Règlement intérieur à toutes les familles lors de l'inscription des enfants aux activités du centre de loisirs.

15-74	Nathalie LE PALMEC	Financement intercommunal du RASED	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal:</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE que les modalités de répartition intercommunale du financement des charges de fonctionnement du RASED se feront en fonction du nombre d'enfants scolarisés à la rentrée de septembre 2014 dans chacune des communes bénéficiaires (9 communes) sur la base d'un forfait de 1 € par élève ; - AUTORISE Mme Le Maire à encaisser les recettes correspondantes.
JEUNESSE			
15-75	Réjeanne FOUCARD	Rétrocession aux familles d'une contribution au financement du séjour ski d'avril 2015	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal (Mme SEIMANDI ne prend pas part au vote) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Madame Le Maire à rétrocéder aux familles les gains collectés pour chaque enfant concerné.
CULTURE			
15-76	Réjeanne FOUCARD	Saison culturelle - renouvellement des licences de spectacle	<p>Après avoir délibéré, à 28 voix pour et 1 voix contre (M.DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Madame le maire à solliciter le renouvellement des licences de spectacles auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles
ENVIRONNEMENT			
15-77	Dominique THIRION	Convention pour la fourniture d'eau en gros de la collectivité eau du bassin rennais à la ville de montfort-sur-meue	<p>Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention pour la fourniture d'eau en gros de la Collectivité Eau du Bassin Rennais à la Ville de Montfort-sur-Meu, jointe à la présente délibération.
15-78	Dominique THIRION	Crematorium : délégation de service public - rapport annuel du délégataire - exercice 2014	<p>Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND acte du rapport relatif à la délégation de service public du crématorium pour l'exercice 2014.
15-79	Dominique THIRION	Convention pour la gestion et la création du site cinéraire - avenant n°3	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal:</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°3 de la convention pour la création et la gestion du site cinéraire.
15-80	Véronique HUET	Convention pour la mise à disposition d'un terrain pour l'implantation et le fonctionnement des jardins familiaux	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal:</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à renouveler la convention avec l'Association des Jardins de l'Abbaye pour la mise à disposition d'un terrain communal sur le site de l'Aumônerie.
15-81	Véronique HUET	Convention relative à la mise en place d'un programme de lutte collective contre le frelon asiatique - année 2015	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal:</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'un programme de lutte collective contre le frelon asiatique - année 2015, proposée par Montfort Communauté.

DEVELOPPEMENT URBAIN

15-82	Jean-Marie DENEUVE	Syndicat mixte du pays de Brocéliande - grenellisation et révision du schéma de cohérence territoriale - avis sur projet d'aménagement et de développement durables	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal:</p> <p>- EMET un avis favorable sur le projet de PADD du SCoT du Pays de Brocéliande sous réserve des remarques faites en séance.</p>
15-83	Jean-Marie DENEUVE	Plan local d'urbanisme de Talensac - modification	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal (Mme ROUAUX absente lors du vote):</p> <p>- EMET un avis favorable sur le projet de modification du PLU de Talensac ;</p>

FINANCES

15-84	Jean-Marie DENEUVE	Recupération des retenues de garantie - travaux de restauration et de sauvegarde de l'église saint louis marie grignon de montfort	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal:</p> <p>- AUTORISE Madame le maire à réaliser l'encaissement des retenues de garanties susmentionnées au profit de la commune et à signer les documents nécessaires ;</p>
15-85	Dominique THIRION	Etude diagnostic des réseaux de collecte des eaux usées : demande de subvention auprès de l'agence de l'eau	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal:</p> <p>- AUTORISE Madame le maire à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau ;</p>

15-86	Didier GAUDRE	Budget principal - decision modificative n°1	<p>Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 7 abstentions (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT, DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <p>- VALIDE la décision modificative n°1 sur le budget principal de la Ville telle qu'est exposée ci-après :</p> <p>Section de Fonctionnement :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Dépenses</td> <td style="text-align: right;">- 11 400,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Chapitre 011 :</td> </tr> <tr> <td>61523 : Entretien voies et réseaux</td> <td style="text-align: right;">+</td> <td style="text-align: right;">2 150,00 €</td> </tr> <tr> <td>61524 : Entretien bois et forêts</td> <td style="text-align: right;">+</td> <td style="text-align: right;">8 450,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Chapitre 65 :</td> <td style="text-align: right;">- 22 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>6574 : Subvention de fonctionnement associations et aux personnes de droit privé</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">22 000,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Recettes</td> <td style="text-align: right;">- 11 400,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Chapitre 70 :</td> </tr> <tr> <td>70876 : Remboursement de frais par le GFP de rattachement</td> <td style="text-align: right;">+</td> <td style="text-align: right;">7 000,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Chapitre 73 :</td> <td style="text-align: right;">- 71 630,00 €</td> </tr> <tr> <td>73111 Contributions directes</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">71 630,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Chapitre 74 :</td> <td style="text-align: right;">+ 40 530,00 €</td> </tr> <tr> <td>7411 : Dotation Forfaitaire</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">4 330,00 €</td> </tr> <tr> <td>74121 : Dotation de Solidarité Rurale</td> <td style="text-align: right;">+</td> <td style="text-align: right;">45 850,00 €</td> </tr> <tr> <td>74127 : Dotation Nationale de Péréquation</td> <td style="text-align: right;">+</td> <td style="text-align: right;">4 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>74718 : Autres participations</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">26 550,00 €</td> </tr> <tr> <td>74741 : Participations communes membres du GFP</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">3 800,00 €</td> </tr> <tr> <td>74748 : Participations autres communes</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">11 770,00 €</td> </tr> <tr> <td>74833 : Etat - Compensation au titre de la CFE</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">11 070,00 €</td> </tr> <tr> <td>74834 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">6 140,00 €</td> </tr> <tr> <td>74835 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TH</td> <td style="text-align: right;">+</td> <td style="text-align: right;">7 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>7488 : Autres attributions et participations</td> <td style="text-align: right;">+</td> <td style="text-align: right;">47 340,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Chapitre 77 :</td> <td style="text-align: right;">+ 12 700,00 €</td> </tr> <tr> <td>7788 : Produits exceptionnels divers</td> <td style="text-align: right;">+</td> <td style="text-align: right;">12 700,00 €</td> </tr> </table>	Dépenses		- 11 400,00 €	Chapitre 011 :			61523 : Entretien voies et réseaux	+	2 150,00 €	61524 : Entretien bois et forêts	+	8 450,00 €	Chapitre 65 :		- 22 000,00 €	6574 : Subvention de fonctionnement associations et aux personnes de droit privé	-	22 000,00 €	Recettes		- 11 400,00 €	Chapitre 70 :			70876 : Remboursement de frais par le GFP de rattachement	+	7 000,00 €	Chapitre 73 :		- 71 630,00 €	73111 Contributions directes	-	71 630,00 €	Chapitre 74 :		+ 40 530,00 €	7411 : Dotation Forfaitaire	-	4 330,00 €	74121 : Dotation de Solidarité Rurale	+	45 850,00 €	74127 : Dotation Nationale de Péréquation	+	4 000,00 €	74718 : Autres participations	-	26 550,00 €	74741 : Participations communes membres du GFP	-	3 800,00 €	74748 : Participations autres communes	-	11 770,00 €	74833 : Etat - Compensation au titre de la CFE	-	11 070,00 €	74834 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	-	6 140,00 €	74835 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TH	+	7 000,00 €	7488 : Autres attributions et participations	+	47 340,00 €	Chapitre 77 :		+ 12 700,00 €	7788 : Produits exceptionnels divers	+	12 700,00 €
Dépenses		- 11 400,00 €																																																																									
Chapitre 011 :																																																																											
61523 : Entretien voies et réseaux	+	2 150,00 €																																																																									
61524 : Entretien bois et forêts	+	8 450,00 €																																																																									
Chapitre 65 :		- 22 000,00 €																																																																									
6574 : Subvention de fonctionnement associations et aux personnes de droit privé	-	22 000,00 €																																																																									
Recettes		- 11 400,00 €																																																																									
Chapitre 70 :																																																																											
70876 : Remboursement de frais par le GFP de rattachement	+	7 000,00 €																																																																									
Chapitre 73 :		- 71 630,00 €																																																																									
73111 Contributions directes	-	71 630,00 €																																																																									
Chapitre 74 :		+ 40 530,00 €																																																																									
7411 : Dotation Forfaitaire	-	4 330,00 €																																																																									
74121 : Dotation de Solidarité Rurale	+	45 850,00 €																																																																									
74127 : Dotation Nationale de Péréquation	+	4 000,00 €																																																																									
74718 : Autres participations	-	26 550,00 €																																																																									
74741 : Participations communes membres du GFP	-	3 800,00 €																																																																									
74748 : Participations autres communes	-	11 770,00 €																																																																									
74833 : Etat - Compensation au titre de la CFE	-	11 070,00 €																																																																									
74834 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	-	6 140,00 €																																																																									
74835 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TH	+	7 000,00 €																																																																									
7488 : Autres attributions et participations	+	47 340,00 €																																																																									
Chapitre 77 :		+ 12 700,00 €																																																																									
7788 : Produits exceptionnels divers	+	12 700,00 €																																																																									

15-87	Didier GAUDRE	Budget eau - decision modificative n°1	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal:</p> <p>- VALIDE la décision modificative n°1 sur le budget eau potable telle qu'est exposée ci-après :</p>
-------	------------------	--	---

			<p>Section de Fonctionnement :</p> <table border="1"> <tr> <td>Dépenses</td> <td>-</td> <td>€</td> </tr> <tr> <td>Virement à la section d'investissement</td> <td>+</td> <td>0,90 €</td> </tr> <tr> <td>23 : Virement à la section d'investissement</td> <td>+</td> <td>0,90 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td></td> <td>0,90 €</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 76 :</td> <td>+</td> <td>0,90 €</td> </tr> <tr> <td>768 : Autres produits financiers</td> <td>+</td> <td>0,90 €</td> </tr> </table> <p>Section d'Investissement :</p> <table border="1"> <tr> <td>Dépenses</td> <td>-</td> <td>€</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 16 :</td> <td>+</td> <td>0,90 €</td> </tr> <tr> <td>1641 : Emprunts</td> <td>+</td> <td>0,90 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td></td> <td>0,90 €</td> </tr> <tr> <td>Virement de la section de fonctionnement :</td> <td>+</td> <td>0,90 €</td> </tr> <tr> <td>021 : Virement de la section de fonctionnement</td> <td>+</td> <td>0,90 €</td> </tr> </table>	Dépenses	-	€	Virement à la section d'investissement	+	0,90 €	23 : Virement à la section d'investissement	+	0,90 €	Recettes		0,90 €	Chapitre 76 :	+	0,90 €	768 : Autres produits financiers	+	0,90 €	Dépenses	-	€	Chapitre 16 :	+	0,90 €	1641 : Emprunts	+	0,90 €	Recettes		0,90 €	Virement de la section de fonctionnement :	+	0,90 €	021 : Virement de la section de fonctionnement	+	0,90 €
Dépenses	-	€																																					
Virement à la section d'investissement	+	0,90 €																																					
23 : Virement à la section d'investissement	+	0,90 €																																					
Recettes		0,90 €																																					
Chapitre 76 :	+	0,90 €																																					
768 : Autres produits financiers	+	0,90 €																																					
Dépenses	-	€																																					
Chapitre 16 :	+	0,90 €																																					
1641 : Emprunts	+	0,90 €																																					
Recettes		0,90 €																																					
Virement de la section de fonctionnement :	+	0,90 €																																					
021 : Virement de la section de fonctionnement	+	0,90 €																																					
15-88	Didier GAUDRE	Taxe sur la consommation finale d'électricité – fixation du coefficient multiplicateur	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal:</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité à 8 à compter du 1^{er} janvier 2016. 																																				
15-89	Didier GAUDRE	Opération « résidence le grand clos » - octroi d'une garantie d'emprunt à espacil	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 310 718 € souscrit par ESPACIL auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°35287, constitué d'une ligne de prêt ; - PRECISE que la garantie est accordée aux conditions suivantes :La garantie de la collectivité est sollicitée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par ESPACIL dont il ne se serait pas acquitté à sa date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par simple lettre de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à ESPACIL pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. - S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. 																																				
15-90	Eric SAVIN	Tarifs « foires et braderies »	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal:</p> <ul style="list-style-type: none"> - SUPPRIME les tarifs désignés ci-après : <ul style="list-style-type: none"> • « caravanes Majeure – forfait additionnel Energies par jour », • « caravanes Cuisine – forfait additionnel Energies par jour », • « caravanes Enfant – forfait additionnel Energies par jour » ; - CREE un tarif forfait additionnel « Electricité » d'un montant de 27 €/caravane/jour ; - CREE un tarif forfait additionnel « Eau – Ordures Ménagères » d'un montant de 3 €/caravane/jour en remplacement du tarif « Caravane normale – Forfait additionnel énergies par jour » ; - INDIQUE que ces modifications tarifaires prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2015 ; - PRECISE que les autres tarifs relatifs aux foires et braderies feront l'objet d'une révision annuelle par le biais d'une décision du Maire. 																																				

15-91	Nathalie LE PALMEC	Tarifs enfance jeunesse	<p>Après avoir délibéré, à 23 voix pour, 3 abstentions (Mmes BOURGOGNON, GUILMAIN et M.RENAULT) et 3 voix contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, et M. SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE les tarifs municipaux Enfance-Jeunesse avec une augmentation de 0,9% (inflation prévue dans le projet de loi de finances 2015)
15-92	Nathalie LE PALMEC	Fixation de la dotation définitive de l'école privée notre dame	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal:</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE le montant de la dotation définitive 2015 à verser à l'école Notre-Dame, à hauteur de 132 591.95 € à laquelle s'ajoutent 1 492 € pour les fournitures scolaires et 2 475 € pour les sorties éducatives, soit un total de 136 558.95 € ; - PRECISE que cette dotation définitive annule et remplace celle d'un montant de 155 125 €, allouée dans le cadre du vote des subventions aux organismes de droit privé au titre de l'année 2015 ; - AUTORISE le versement de cette dotation à l'école Notre-Dame.
		Controle de légalité des CA 2014 et BP 2015 : présentation des remarques de la prefecture :	
15-93		1- Budget principal – rectification de la délibération relative au vote du compte administratif 2014	<p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour, 1 abstention (M.DEMAURE) et 6 voix contre (Mmes BOURGOGNON, GUILMAIN, LE GUELLEC, ROUAUX et MM. SAILLENFEST RENAULT), le Conseil Municipal : (Mme Le Maire ne prend pas part au vote)</p> <ul style="list-style-type: none"> - MODIFIE la présentation de la délibération relative au vote du Compte Administratif 2014 du Budget Principal de la Commune de Montfort-Sur-Meu. - PRECISE que, par souci de cohérence avec les délibérations relatives à l'affectation du résultat 2014 à l'approbation du compte de gestion 2014, cette nouvelle présentation intègre la somme de 78 881.70 € au titre d'une régularisation (<i>apurement du compte 1069 utilisé de façon inappropriée pour neutraliser les ICNE lors des changements intervenus début 2006</i>),
15-94	Maire	2- Budget eau potable – Rectification de la délibération relative au vote du compte administratif 2014	<p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour, 1 abstention (M.DEMAURE) et 6 voix contre (Mmes BOURGOGNON, GUILMAIN, LE GUELLEC, ROUAUX et MM. SAILLENFEST RENAULT), le Conseil Municipal : (Mme Le Maire ne prend pas part au vote)</p> <ul style="list-style-type: none"> - MODIFIE la présentation de la délibération relative au vote du Compte Administratif 2014 du Budget annexe Eau Potable de la Commune de Montfort-sur-Meu.
15-95		3- Budget assainissement collectif – Rectification de la délibération relative au vote du compte administratif 2014	<p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour, 1 abstention (M.DEMAURE) et 6 voix contre (Mmes BOURGOGNON, GUILMAIN, LE GUELLEC, ROUAUX et MM. SAILLENFEST RENAULT), le Conseil Municipal : (Mme Le Maire ne prend pas part au vote)</p> <ul style="list-style-type: none"> - MODIFIE la présentation de la délibération relative au vote du Compte Administratif 2014 du Budget annexe Assainissement Collectif de la Commune de Montfort-sur-Meu.
15-96		4- Budget assainissement non collectif – Rectification de la délibération relative au vote du compte administratif 2014	<p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour, 1 abstention (M.DEMAURE) et 6 voix contre (Mmes BOURGOGNON, GUILMAIN, LE GUELLEC, ROUAUX et MM. SAILLENFEST RENAULT), le Conseil Municipal : (Mme Le Maire ne prend pas part au vote)</p> <ul style="list-style-type: none"> - MODIFIE la présentation de la délibération relative au vote du Compte Administratif 2014 du Budget annexe Assainissement Non Collectif de la Commune de Montfort-sur-Meu.

15-97		5- Budget gare-garun – Rectification de la délibération relative au vote du compte administratif 2014	<p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour, 1 abstention (M.DEMAURE) et 6 voix contre (Mmes BOURGOGNON, GUILMAIN, LE GUELLEC, ROUAUX et MM. SAILLENFEST RENAULT), le Conseil Municipal : (Mme Le Maire ne prend pas part au vote)</p> <p>- MODIFIE la présentation de la délibération relative au vote du Compte Administratif 2014 du Budget annexe Gare-Garun de la Commune de Montfort-sur-Meu.</p>
INTERCOMMUNALITÉ			
15-98	Maire	Vœu pour la fusion entre Montfort Communauté et la Communauté de communes de Brocéliande	<p>Après avoir délibéré, à 23 voix pour, 6 abstentions (Mmes BOURGOGNON, GUILMAIN, LE GUELLEC, ROUAUX et MM. SAILLENFEST RENAULT), le Conseil Municipal :</p> <p>□ EMET un avis favorable pour poursuivre la réflexion sur l'opportunité de la fusion entre Montfort Communauté et la communauté de communes de Brocéliande</p>

Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

